

- VILLE D'ORCHIES -  
**ARRÊTÉ AUTORISANT L'ORGANISATION D'UNE LOTERIE**

**Arrêté N° EC-2023/38**

Le Maire de la Ville d'Orchies,

VU le décret n° 87-430 du 19 juin 1987 fixant les conditions d'autorisation des loteries ;

VU le décret n° 2015-317 du 19 mars 2015 relatif à l'autorité autorisant les loteries,

Vu la demande d'autorisation d'organiser une loterie, reçue le 9 novembre 2023 formulée par Mme Valentine LECOUSTRE de l'Association des parents d'élèves de l'école Notre Dame de la Providence d'Orchies (écoles maternelle et primaire), dont le siège social est situé à Orchies, 17 rue François Herbo,

VU l'avis favorable de Monsieur le Maire d'Orchies,

**ARRETE :**

**Article 1 :** Madame Valentine LECOUSTRE de l'association des parents d'élèves de l'école Notre Dame de la Providence d'Orchies (écoles maternelle et primaire) est autorisée à organiser une loterie dont le nombre de billets mis en vente est fixé à 300.

Le produit de cette loterie est destiné à l'achat de matériel pédagogique et à la contribution financière des sorties pédagogiques.

**Article 2 :** Le bénéfice de cette autorisation ne pourra être cédé à des tiers.

**Article 3 :** Les lots seront composés de lots en bons d'achat ou physiques : 50 lots d'une valeur de 10 à 100 €.

**Article 4 :** Le tirage aura lieu en une seule fois le 13 décembre 2023 à ORCHIES.

**Article 5 :** Monsieur le Maire, Madame la Commandante de la Brigade de Gendarmerie d'Orchies, Monsieur le Chef de poste de Police municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'application des dispositions du présent arrêté.

**Article 6 :** L'inobservation de l'une des conditions ci-dessus imposées entraînera de plein droit, le retrait de l'autorisation, sans préjudices des sanctions correctionnelles prévues par le Code de la sécurité intérieure.

**Article 7 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de DOUAI
- Madame la Commandante de la brigade de gendarmerie d'ORCHIES
- Monsieur le chef de centre de secours d'ORCHIES
- Monsieur le chef de poste de police municipale d'ORCHIES

Fait le 10 novembre 2023

Le Maire.



Pour le Maire,  
L'adjoint délégué